

Réforme des provinces et compétences provinciales

Séance publique du 20 avril 2026 — Ville de Braine-le-Comte

Intervention de M. Yves Guévar, Conseiller communal (groupe Ensemble), actée au procès-verbal.

L'intervention

La Belgique est une lasagne institutionnelle avec un trop grand nombre de niveaux de pouvoir. Le problème principal restant des compétences identiques exercées à plusieurs niveaux, certes avec des périmètres légèrement différents. Les plus souvent cités, la santé, la culture, le sport et l'enseignement.

Certains sujets dépassent les frontières provinciales, comme les voies navigables, les cours d'eau, les zones de secours. D'autres peuvent être dans un bassin de vie sur plusieurs provinces, surtout pour des communes comme Braine-le-Comte, dont le territoire touche le Brabant wallon. C'est ainsi que c'est une intercommunale du Brabant wallon qui assure la gestion de nos déchets, qu'au niveau sportif, le club de football Stade Brainois a fusionné avec celui de Tubize pour devenir la Royale Union Tubize-Braine dont des équipes de jeunes s'entraînent au stade communal du Poseur.

Nous souscrivons à la proposition de réforme des provinces wallonnes via une reconfiguration complète du modèle.

Un transfert des compétences provinciales actuelles vers les niveaux de pouvoir les plus pertinents devrait apporter une meilleure lisibilité de la gouvernance générale. Ce sera une couche politique de la lasagne institutionnelle en moins.

Cependant, la vigilance sera de mise lors de son application, par exemple, au niveau des conventions actuelles de notre ville avec la Province du Hainaut, je pense entre autres à la perception des amendes administratives et au catalogue collectif hainuyer auquel notre bibliothèque participe ainsi qu'au financement de la zone de secours.

Nous insistons sur le respect des conditions inscrites clairement ! A savoir, le maintien de l'emploi et des enveloppes financières. Le transfert de la fiscalité provinciale doit être budgétairement neutre pour les communes et fiscalement neutre pour chaque citoyen, excluant toute augmentation de la pression fiscale ou tout transfert de charge vers les pouvoirs locaux.

N'oublions pas qu'une consolidation à un niveau de pouvoir trop éloigné peut amener à voir disparaître des subsides ou aide logistique au profit de petites structures ou associations.

Source : extrait du procès-verbal de la séance publique du Conseil communal de Braine-le-Comte du 20 avril 2026 — Objet n°7 - Direction générale - institution provinciale - débat - position du Conseil. Reproduction fidèle du texte au procès-verbal.